

3. MEDICAL EXAMINATIONS ON RETURN TO CANADA

- HWC now requires that medical examinations be mandatory on return from all missions.

Ottawa

- ABC arranges medical appointment for the employee and dependants;
- Informs the employee of appointment (Form 450);
- Completes Section A of Form NHW 365;
- The medical examinations take place at the HWC Medical Centre in Ottawa. All appointments must be kept.

Elsewhere in Canada

- The Assignment officer informs ABC.
- ABC completes Section A of Form NHW 365 and forwards to the employee.
- The employee contacts the nearest HWC office.
- Medical reports are to be forwarded to HWC Medical Centre in Ottawa.

3. EXAMENS MÉDICAUX DE RETOUR AU CANADA

- SBSC exige que les examens médicaux soient obligatoires au retour au Canada de toutes les missions.

Ottawa

- ABC prend rendez-vous pour les examens médicaux de l'employé et personnes à charge;
- Avise l'employé du rendez-vous au moyen du formulaire EXT 450;
- Remplit la Section A de formulaire NHW 366.
- L'employé passe les examens médicaux à la Clinique de SBSC à Ottawa. Tous les rendez-vous doivent être observés.

Ailleurs au Canada

- L'agent d'affectation informe ABC.
- ABC remplit la section A du formulaire NHW 366 et l'envoie à l'employé.
- L'employé communique avec le plus proche bureau de SBSC.
- Les rapports médicaux sont retournés à la Clinique de SBSC à Ottawa.